

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : DOLPHIN GLAZE
 Code du produit : DOL/1, BAGDOL/1, DOL/615
 UP Number : UP0713, UP0714, UP0694
 Groupe de produits : mastic

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Charges

1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED
 Boîte postale P.O. BOX 48600
 BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA
 T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1	H372

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H361 - Peut nuire au fœtus..
 H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 - Ne pas respirer les fumées, vapeurs.
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection.
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 FR (français)

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre d'extinction, de la mousse pour l'extinction.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
styrène	styrène styrène	(N° CAS) 100-42-5	15 – 30	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Carc. 2, H351 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
talc	poudre de talc / silicate de magnésium hydraté / sterling 400 / talc (Mg3H2(SiO3)4) / talc lubrifiant	(N° CAS) 14807-96-6	≥ 15	Carc. 2, H351
oxyde de titane(IV)	CRISPITE / dioxyde de titane / E171 / FRUF84 / Rutile MB-92 60X200 MESH / TIOXIDE TR92 / titane(IV)oxyde	(N° CAS) 13463-67-7	1 – 1,5	Carc. 2, H351
éthylbenzène	éthylbenzène EB / éthylbenzène / éthyle benzol / éthylphényle / phényléthane / phényléthyle / toluène α-méthyl	(N° CAS) 100-41-4	0,1 – 0,5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs, fumées.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Température de stockage : < 25 °C

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

styrène (100-42-5)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	100 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	35 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20
éthylbenzène (100-41-4)		
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylbenzène (100-41-4)		
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	125 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Saskatchewan	Notations et remarques	T20

talc (14807-96-6)		
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Ontario	Notations et remarques	(R) (E) (K)
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)		
Alberta	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Alberta	Notations et remarques	LRT irr
Colombie-Britannique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Colombie-Britannique	Notations et remarques	LRT irr
Manitoba	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Manitoba	Notations et remarques	LRT irr
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	LRT irr
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	LRT irr
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	LRT irr
Nunavut	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Nunavut	Notations et remarques	LRT irr
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	LRT irr
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	LRT irr
Saskatchewan	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
Saskatchewan	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Polyalcool vinylique (PVA), Viton	6 (> 480 minutes)	0.4	

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Type	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	limpide

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition
Appareil de protection respiratoire, Filtres à gaz	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C)	Protection contre les vapeurs

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux. Liquide.
Couleur	: vert clair
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 32 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,2 (1,18 – 1,22) g/cm ³
Solubilité	: insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 18750 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 22500 (20000 – 25000) cP

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire: : 222 g/l (1.85 lb/gal)
Une Fois Emballé COV Réel: : 222 g/l (1.85 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire: : 36 g/l (0.29 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel: : 36 g/l (0.29 lb/gal)
Teneur en Eau : 0 wt%
Volume des Composés Exempts : 0 vol %
Poids des Composés Exempts : 0 wt%
Substances volatiles : 18,8 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) % : 17,61 wt%
Pourcentage de solides : 81,2 wt%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter : Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

styrène (100-42-5)	
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel (Hamster, Mâle, Éléments de preuve, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	< 6000 mg/l/4h
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg (Rat, Masculin / féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	15432 mg/kg de poids corporel (24 h, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	17,8 mg/l (4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	3500 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	15432 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	17,8 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	17,8 mg/l/4h
talc (14807-96-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2100 mg/l/4h
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OCDE 425, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Mâle, Valeur expérimentale, Inhalation (poussières), 14 jour(s))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus..

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

styène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

styène (100-42-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

éthylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé.

DOLPHIN GLAZE	
Viscosité, cinématique	18750 mm ² /s

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

styène (100-42-5)	
CL50 poisson 1	10 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
CE50 Daphnie 1	4,7 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
ErC50 (algues)	4,9 mg/l (EPA OTS 797.1050, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (green algae); 72 h)
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	4,2 mg/l (OCDE 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë, 96 h, Salmo gairdneri, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	2,1 (1,8 – 2,4) mg/l (US EPA, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	5,4 mg/l (US EPA, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Nombre de cellules)
EC50 72h algae (2)	5,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
EC50 96h algae (1)	7,7 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
EC50 96h algae (2)	3,6 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylbenzène (100-41-4)	
BCF poissons 1	1 – 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'

talc (14807-96-6)	
CL50 poisson 1	89581 mg/l (ECOSAR v1.00, 96 h, Pisces, Eau douce (non salée), QSAR)
EC50 96h algae (1)	7203 mg/l (ECOSAR v1.00, Algae, Eau douce (non salée), QSAR)
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 l/kg (BCFBFAF v3.01, Eau douce (non salée), QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	100 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	19,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 Daphnie 2	27,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
ErC50 (algues)	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	≥ 2,92 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

styrène (100-42-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,8 g O ₂ /g substance
DThO	3,07 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,42 (Étude de littérature)

éthylbenzène (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,44 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,1 g O ₂ /g substance
DThO	3,17 g O ₂ /g substance

talc (14807-96-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

styrène (100-42-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	35,5 (Carassius auratus, Étude de littérature)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)

éthylbenzène (100-41-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF poissons 1	1 – 2,4 (Autres, 6 semaine(s), Oncorhynchus kisutch, Système à courant, Eau salée, Valeur expérimentale)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

éthylbenzène (100-41-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
talc (14807-96-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
BCF autres organismes aquatiques 1	3,162 l/kg (BCFBAF v3.01, Eau douce (non salée), QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

styrène (100-42-5)	
Tension superficielle	0,032 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,55 (log Koc, Valeur estimative)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,96 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : méthode par agitation en flacon, 25 °C)
éthylbenzène (100-41-4)	
Tension superficielle	0,071 N/m (23 °C, 0.0582 g/l, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol. Toxique pour les organismes du sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	2,71 (log Koc, PCKOCWIN v1.66, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,6 (Valeur expérimentale, Méthode A.8 de l'UE, 20 °C)
talc (14807-96-6)	
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,5 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-9,4 (QSAR, KOWWIN, 25 °C)
oxyde de titane(IV) (13463-67-7)	
Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1866
Groupe d'emballage : III - Risque faible
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1866 RÉSINE EN SOLUTION (flammable), 3, III
Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : RÉSINE EN SOLUTION flammable
Etiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA : UN1866
N° ONU (DOT) : 1866
Groupe d'emballage (DOT) : III - Risque faible
Description document de transport : UN1866 Resin solution (flammable), 3, III
Désignation officielle de transport (DOT) : Resin solution
flammable
Sélection du champ "Contient déclaration" :
Classe (DOT) : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Dangereux pour l'environnement : Non
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable.
B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks.
IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).
T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 173
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 220 L
DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1866
Désignation officielle de transport (IMDG) : RÉSINE EN SOLUTION
Description document de transport (IMDG) : UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

IATA

N° ONU (IATA) : 1866
Désignation officielle de transport (IATA) : Resin solution
Description document de transport (IATA) : UN 1866 Resin solution, 3, III
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

DOLPHIN GLAZE

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

15.1. Directives nationales

styrène (100-42-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

éthylbenzène (100-41-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

talç (14807-96-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

styrène (100-42-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

éthylbenzène (100-41-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

talç (14807-96-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

oxyde de titane(IV) (13463-67-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 05-24-2018
Date de révision : 03-10-2020
Remplace la fiche : 08-13-2019

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.